



## Le vote pour renouvellement tiers sortant doit il obligatoirement se derouler lors d'une AG

Par **amar53**, le 19/01/2022 à 10:09

Bonjour

Je suis membre d'une association loi 1901 . L'AG ne pouvant se dérouler en raison de la crise sanitaire, j'aimerais savoir si on peut voter pour renouveler le tiers sortant en dehors d'une AG ? Bien sur en respectant la convocation 15 jours avant la date du vote et avec des conditions normales de vote).

merci pour votre réponse

Par **morobar**, le 19/01/2022 à 11:30

Bonjour,

Le vote est régi par les statuts de l'association. Il y a bien des moyens de faire une AG hors présentiel.

Faire autrement c'est ouvrir la ,porte aux contestations>.

Par **amar53**, le **19/01/2022** à **14:23**

Merci pour votre réponse.

Cela signifie donc qu'il n'est pas possible de prévoir un vote hors AG ?